

Annexe 20-A

Comités, sous-comités, groupes de travail et autres organes

1. Les comités créés sont :
 - a) Comité du commerce des produits;
 - b) Comité des règles d'origine et des douanes;
 - c) Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires;
 - d) Comité des mesures normatives;
 - e) Comité des recours commerciaux;
 - f) Comité des services financiers;
 - g) Comité des marchés publics;
 - h) Comité de la propriété intellectuelle;
 - i) Comité des zones de perfectionnement passif sur la péninsule coréenne.
2. Les sous-comités créés sont :
 - a) Sous-comité du commerce des produits forestiers;
 - b) Sous-comité du commerce des produits automobiles.
3. Le groupe de travail pouvant être créé à la demande d'une Partie est :

Groupe de travail chargé des mesures normatives applicables aux produits du bâtiment et aux assemblages de produits du même ordre.
4. Les autres organes créés sont :
 - a) Conseil des affaires environnementales;
 - b) Conseil ministériel des affaires du travail.